

FOYER RURAL D'ESCAMPS

Le Foyer rural d'Escamps (le FRE) est une association Loi de 1901 qui contribue à l'animation et au développement global en milieu rural. Il est adhérent à la FDFR46 et au FNFR (échelons départemental et national du mouvement rural).

Le FRE comprend des membres actifs, des membres bienfaiteurs, des membres d'honneur et éventuellement d'autres associations ou groupements adhérents.

Qui peut adhérer ?

- ☞ toute personne majeure souhaitant participer à une activité régulière du foyer rural
- ☞ les jeunes âgés de moins de 16 ans, moyennant une cotisation « jeunes »
- ☞ les associations ou groupements agréés par le conseil d'administration
- ☞ les animateurs des activités, bénévoles ou rémunérés (sont assurés par le foyer rural)
- ☞ les coordinateurs des activités du FR d'Escamps
- ☞ les membres bienfaiteurs (soutenant l'association par leur générosité)

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation d'adhésion.

Pourquoi adhérer ?

- ☞ L'adhésion confère à l'adhérent le statut de membre actif du FRE et lui donne une voix délibérative à l'Assemblée générale du FRE.
- ☞ Elle inclut une assurance qui couvre les dommages subis par l'adhérent ou causés par lui aux personnes, locaux ou matériels au cours d'une activité organisée par le FRE.
- ☞ La plupart des animations et activités ponctuelles proposées par le FRE sont en accès libre. Toutefois, la participation à une activité régulière nécessite l'adhésion au FRE.
- ☞ L'adhésion à un foyer rural permet d'accéder aux activités des autres foyers ruraux.

Quand adhérer ?

- ☞ Il est préférable d'acquitter sa cotisation d'adhésion avant le 15 octobre de l'année considérée. L'adhésion prend alors effet au 1er septembre. Au-delà du 31 octobre, l'adhésion prend effet à la date d'enregistrement du paiement de la cotisation dans le système national.
 - ☞ L'adhésion reste possible à tout moment de l'année mais son montant n'est pas fractionnable prorata temporis.
-